

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 15 janvier 2026 ∞

Procès-verbal du 06 novembre 2025

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

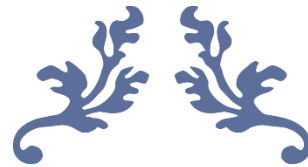
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- Adopte à la majorité : **21 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 15 janvier 2026,

La Présidente de l'Université du Mans,
Delphine Letort,





COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE



06 NOVEMBRE 2025

La Vice-Présidente de la Formation et de la Vie Universitaire ouvre la séance à 09h04.

21 membres sont présents ou représentés (dont 3 procurations), soit 20 votants sur 37 membres élus (voir tableau des présences en fin de PV).

Ci-après l'ordre du jour de la commission de la formation et de la vie universitaire :

I. POINT REGLEMENTAIRE.....	3
A. Procès-verbal du 25 septembre 2025 [V]	3
B. Charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle	3
C. Critères congé pédagogique [V]	7
II. PEDAGOGIE ET FORMATION.....	9
A. Co-accréditation : Master Enseignement et Education [V].....	9
III. VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS.....	14
A. Commission FSDIE du 16 octobre 2025 [V]	14
B. Bilan CVEC 2024 [V].....	18
C. Composition Commission CVEC : désignation de 3 membres usagers de la CFVU	20

Les documents annexes sont consultables via le lien ci-après : [CFVU061125](https://www.univ-lemans.fr/formation/cfvu/061125)

I. POINT REGLEMENTAIRE

A. Procès-verbal du 25 septembre 2025 [V]

La VP FVU invite les membres à fait part de leurs remarques concernant le procès-verbal du 25 septembre 2025.

Sans remarque particulière, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant le PV du 26 juin 2025

21 Votants présents ou représentés : 19 Pour, 2 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à la majorité

[09h05 : Arrivée de Pascal Levêque, il y a désormais 22 membres présents ou représentés]

B. Charte d'utilisation de l'Intelligence Artificielle

Intervention : Sébastien Iksal (VP délégué au numérique)

Sébastien Iksal indique que Le Mans Université a dû s'emparer du sujet depuis la mise à disposition de ChatGPT, une IA générative qui s'est largement diffusée de manière anarchique, parmi d'autres outils.

Il souligne la nécessité de sensibiliser les usagers et de réguler l'usage de ces technologies. Par exemple, il explique que l'Intelligence Artificielle est utilisée pour générer des questionnaires, que ce soit par les enseignants ou d'autres utilisateurs, pour créer des diagrammes dans des rapports, pour réorganiser des bibliographies ou encore comme outil d'aide à la décision.

Cette charte vise à expliquer et à encadrer autant que possible l'utilisation de l'IA au sein de LMU.

Selon Sébastien Iksal des enquêtes ont été menées, et ont mis en lumière plusieurs inquiétudes :

- L'intégration de l'IA dans les outils sans que l'on en ait toujours conscience,
- Le besoin crucial de formations pour les usagers, à la fois pour l'utilisation métier, la gestion institutionnelle, et les aspects juridiques telles que la propriété intellectuelle et la protection de données.

Il explique les différents impacts identifiés avec l'arrivée de l'IA générative : dans les formations, avec des étudiants qui fonctionnent différemment, sur les méthodes d'apprentissage qui évoluent. Aussi, il indique que des répercussions économiques et écologiques sont souvent masquées par la facilité d'utilisation de ces outils. Enfin il évoque l'impact sur les données, puisque l'IA se nourrit de ces éléments.

Sébastien Iksal revient sur le calendrier qui a amené à l'élaboration de la charte IA pour LMU.

En mai 2025, une proposition de création de groupes de travail a été lancée. En juin 2025, deux groupes de travail ont pu être constitués :

- Le premier, composé d'un représentant de chaque service, composante et laboratoire est consacré à l'IA à l'université. Son objectif est d'analyser les besoins et usages afin de mieux réguler et sensibiliser les usagers.
- Le second groupe de travail coordonné par le service APPUI, se concentre sur l'IA et la pédagogie, en collaboration avec les enseignants pour définir comment les accompagner et les former à l'intégration de ces outils dans leurs formations.

Sébastien Iksal visait à mettre en place rapidement une première version opérationnelle de la charte pour la rentrée 2025-2026. Cette charte éditée et publiée, il y a quelques semaines accompagne désormais les usagers pour l'année universitaire en cours. Elle a été diffusée auprès du personnel et des étudiants dans le but de favoriser une prise de conscience collective des enjeux liés à l'IA, en informant sur les impacts positifs comme les risques potentiels. Il s'agit d'une prise de connaissance, et non d'une adhésion avec pour objectif de toucher le plus grand nombre.

Une campagne de communication accompagnera cette démarche, avec affiches et envois réguliers de mails pour poursuivre la sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire.

Il explique que les groupes de travail seront à nouveau sollicités pour avancer sur ces sujets, en s'appuyant sur les initiatives existantes, notamment celles d'autres universités en France et à l'étranger, afin d'assurer un déploiement rapide et efficace.

En effet, d'après Sébastien Iksal, une grande capacité d'adaptation est nécessaire, face à l'évolution rapide de cette technologie.

Il revient sur la méthodologie adoptée pour élaborer cette charte. Les équipes de LMU se sont appuyées sur la charte IA de l'université d'Orléans, l'une des premières diffusées et largement reprise par d'autres établissements. Il n'y a donc pas de retard à signaler dans la prise en main de ce sujet.

La charte de LMU sera complétée et évoluera tout au long de l'année avec l'ajout d'outils, de guides de bonnes pratiques et de supports de communication visant à renforcer la sensibilisation.

Sébastien Iksal indique aussi que cette charte met en lumière la position de LMU qui ne prévoit pas d'acquiescer systématiquement toutes les solutions d'IA disponibles, chaque outil ayant ses spécificités et représentant un investissement financier important que LMU ne peut se permettre. Elle prévoit d'établir des consignes générales, notamment l'obligation de citer l'IA lorsqu'elle est utilisée

(par exemple génération d'images) et sur la vigilance nécessaire face aux risques de génération de fausses informations.

La charte LMU s'appuie sur un modèle existant, tout en s'adaptant aux spécificités et besoins de LMU, une attention particulière est portée aux enjeux financiers et éthiques liés à l'usage de l'IA générative.

Sébastien Iksal indique que cette année, l'objectif est d'identifier les utilisateurs actuels de l'IA, leurs motifs d'usage, ainsi que ceux souhaitant l'adopter, afin de comprendre les besoins et d'adapter l'accompagnement en fournissant les outils appropriés aux bonnes personnes.

Aussi, il explique que le premier groupe de travail sera chargé de rechercher des solutions d'IA souveraines, garantissant la non dispersion des données. LMU fait partie d'un groupement interuniversitaire avec Angers et Nantes via le service inter-établissement du numérique. Dans ce cadre, un data center qui hébergera plusieurs systèmes d'IA afin de préserver la souveraineté des données, est en construction. Ce système sera interconnecté avec d'autres centres de données, ce qui devrait permettre la mutualisation des ressources en cas de surcharge.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte européen fort dans lequel la souveraineté numérique et la maîtrise des données sont prioritaires, comme en attestent les partenariats récents entre la France, l'Allemagne et les autres acteurs industriels, qui ont pour objectif le développement d'infrastructures et de solutions d'IA souveraines, sécurisées et conformes aux réglementations. LMU s'inscrit ainsi dans une dynamique de confiance, d'innovation locale et d'autonomie technologie, d'après Sébastien Iksal.

Quant au second groupe de travail, il poursuivra son accompagnement centré sur la pédagogie.

François Goutenoire s'interroge sur le rôle du second groupe de travail et l'hébergement des données. Sébastien Iksal répond que à terme, tous les usagers seront concernés. Cependant, dans un premier temps, l'accès sera accordé en fonction des demandes et des usages réels. Il sera donc nécessaire de sonder les besoins des utilisateurs, certains souhaitant accéder rapidement à des solutions IA, ce qui invite à définir le modèle le plus adapté à mettre en place.

[Arrivée de Ambre Boudou à 09h13 : il y a désormais 23 membres présents ou représentés

Lucas Chesneau se demande via quelle plateforme les étudiants seront sensibilisés à l'IA. Sébastien Iksal indique qu'une plateforme couvrant tous les usages reste à définir en collaboration avec les groupes de travail.

Actuellement, il existe une lettre d'information « les immanquables » mais selon Sébastien Iksal, elle est insuffisante. Il souhaiterait privilégier des campagnes visuelles à déployer dans différents espaces de LMU, par le biais d'écrans d'affichage. Ces moyens de communication restent à définir.

La VP FVU demande s'il y a des suggestions à ce sujet. Lucas Chesneau évoque notamment la plateforme UMTICE, une piste confirmée par le VP délégué au numérique.

Sébastien Iksal ajoute que certaines universités ont déjà développé des brevets autour de l'IA, une possibilité à étudier pour LMU.

Maël Moccand insiste sur la nécessité de sensibiliser les enseignants afin d'atteindre aussi les étudiants. Sébastien Iksal confirme cette orientation, qui reste à renforcer.

Il ajoute que toutes les options n'ont pas encore été explorées. Des enquêtes auprès des étudiants sont prévues en janvier/février 2026 pour mieux cerner leurs idées et besoins.

Sébastien Iksal et un autre membre mentionnent le consortium marsouin, qui en janvier/février 2026 cartographiera les usages des étudiants en licence BUT au sein des trois universités bretonnes, et transmettra les données à LMU.

Sébastien Iksal précise que 3 étudiants participent au groupe de travail sur l'IA et la pédagogie, tandis que d'autres représentants étudiants seront intégrés dans l'autre groupe.

[Arrivée de Simon Petitrenaud à 09h28 : il y a désormais 24 membres présents ou représentés

Arnaud Martel demande si la charte IA devra être signée par les étudiants, à l'image de ce qui se fait pour la charte numérique. Sébastien Iksal confirme que tel est bien l'objectif à terme : faire signer cette charte aux étudiants. Pour le personnel des relances seront effectuées afin de garantir une large prise de connaissance dans un premier temps.

Suite à cette interrogation le VP vie de campus indique qu'un règlement intérieur est en cours d'élaboration, et qu'il est jugé nécessaire. Arnaud Martel souligne qu'il faudra clairement définir l'usage de l'IA dans ledit règlement.

Frédéric Fortunel rappelle que l'IA est déjà intégrée dans divers logiciels, notamment les moteurs de recherche, et qu'adopter une position trop restrictive sur l'IA paraît difficile, car son usage est déjà largement répandu, souvent à l'insu des utilisateurs.

Sébastien Iksal cite l'exemple d'une université ayant fait le choix de l'utilisation de l'assistant intelligent de Microsoft Copilot, qui peut résumer des documents, suggérer des formules ou graphiques, mais dont certaines fonctionnalités sont controversées. Il donne l'exemple d'un collègue qui a reçu automatiquement le compte rendu d'une réunion à laquelle il n'avait pas participé, car son nom avait été cité.

Il insiste sur l'importance de sensibiliser les utilisateurs aux bons outils, en privilégiant des solutions hébergées sur des centres de données souverains pour

limiter les risques, plutôt que des outils génériques hors de contrôle, afin d'assurer le respect des limites fixées et la protection des données.

Ce point concernant la charte d'IA est uniquement informatif et ne fera pas l'objet d'un vote, Sébastien Iksal devant présenter cette information dans les différents conseils. Par ailleurs, la charte IA de LMU a déjà été votée au Conseil Social d'Administration (CSA).

Sébastien Iksal invite toute personne ayant des demandes ou suggestions au sujet de l'IA à LMU, à le contacter via l'adresse mail suivante :

contact-ia-lmu@listes.univ-lemans.fr

C. Critères congé pédagogique [V]

Intervention : Carine Blot (Responsable du pôle DRH Enseignant)

Le projet pédagogique est un dispositif ouvert aux enseignants et enseignants chercheurs au cours de leurs carrières, pour une durée de 6 mois à un an, rappelle Carine Blot. Il leur permet de se consacrer pleinement à un projet en lien avec la pédagogie. Elle ajoute que durant cette période, ils sont totalement déchargés de leurs obligations d'enseignement.

Carine Blot explique que les demandes s'effectuent via l'application GALAXY, puis sont examinées en CAC restreint. En cas d'avis favorable, les semestres disponibles sont attribués selon de critères définis par l'établissement.

Jusqu'à présent, une délibération était organisée chaque année. Ce dispositif, en place depuis cinq ans, est désormais stabilisé. Carine Blot propose donc à la commission d'adopter une procédure pérenne, sans exclure la possibilité de revenir devant les instances pour ajustement si nécessaire.

Elle indique que l'établissement dispose d'une dotation annuelle de six semestres. Le ministère peut attribuer des semestres supplémentaires lorsque la demande fait suite à un congé de maternité ou lorsqu'il porte sur un projet lié à la transition écologique et au développement soutenable.

Carine Blot indique que les échanges avec la VP FVU ont conduit à l'ajout du critère suivant :

- L'adéquation entre l'amplitude du projet, sa charge prévisionnelle et la durée du congé sollicité.

Carine Blot fait remarquer qu'il existe plus de semestres disponibles que de demandes. Elle encourage donc les enseignants à déposer leurs candidatures. Une campagne significative menée il y a trois ans n'a pas généré significativement plus de demandes.

Arnaud Martel note que la version actuelle des critères manque de clarté, hormis la création d'une nouvelle formation.

Il se demande quelles autres activités pourraient être mises en exergue dans ce dispositif. Il évoque notamment une liste de missions type qui pourraient justifier

la demande. Certaines missions pouvant être particulièrement exigeantes en temps, il juge le critère « en adéquation avec le projet » pas assez précis.

La VP FVU et Carine Blot rappellent que ce dispositif est relativement récent par rapport au CRCT. Carine Blot précise que LMU compte environ une ou deux demandes par an, parfois pour deux semestres, et il n'a jamais été question d'utiliser l'intégralité des six semestres disponibles.

Arnaud Martel souligne que, au-delà de la méconnaissance du dispositif, le flou entourant les critères peut contribuer à limiter le nombre de candidatures, certaines activités étant perçues comme relevant du métier habituel de l'enseignant.

Plusieurs membres évoquent également la question du remplacement sur le poste temporairement vacant, qui peut susciter des réticences dans certaines composantes. Catherine Potel interroge l'existence d'une compensation ministérielle via le recours à des vacataires. Carine Blot précise que seule une délégation du CNRS donne lieu à une compensation. Un membre de la CFVU suggère d'utiliser les semestres non consommés pour financer des remplacements, mais Carine Blot rappelle qu'il s'agit de masse salariale et qu'il n'est pas certain que ces semestres puissent être mobilisés pour un autre usage que le CPP.

La question est posée de savoir s'il s'agit prioritairement de projets d'établissements ou de projets individuels. Carine Blot précise que le dispositif accueille à la fois des projets d'établissement et des projets individuels. Arnaud Martel indique qu'il est plus simple de soutenir un projet d'établissement qu'un projet individuel, ces derniers pouvant parfois prêter à des dérives, même si certains ont un impact large.

Carine Potel met en garde contre l'ajout de critères supplémentaires qui risqueraient de restreindre encore le nombre de demandes. La VP FVU rappelle que le critère d'articulation avec les projets de la composante ou de l'établissement figure déjà clairement dans la note de cadrage. Carine Blot indique que des critères ont été ajoutés l'an dernier, notamment la sollicitation de rapporteurs et l'avis de la composante, et précise qu'une priorité peut être donnée aux dossiers pour lesquels un remplacement est assuré, en particulier lorsqu'il y a plusieurs demandes au sein d'une même composante.

[Arrivée de Sylvain Durand à 09h42. Il y a désormais 25 membres présents ou représentés]

Sans d'autres remarques les membres passent au vote :

VOTE le Congé pour Projet Pédagogique

25 Votants présents ou représentés : 24 Pour, 1 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à la majorité

II. PEDAGOGIE ET FORMATION

A. Co-accréditation : Master Enseignement et Education [V]

Intervention : Véronique Trassart (Responsable de l'INSPE du Mans)

Après la Licence LPE présentée lors de la séance du 25 septembre, Véronique Trassart revient pour présenter le Master Enseignement et Education dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2026/2027. Le dossier d'accréditation a été déposé et on attend le retour du ministère indique-t-elle.

Véronique Trassart rappelle que dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, il a été demandé à l'université de Nantes de mettre en place une licence Professorat des Écoles, dont l'accréditation est en cours, ainsi qu'un master décliné en plusieurs mentions : premier degré, second degré et enseignement-éducation (conseiller principal d'éducation).

Elle décrit le déploiement territorial envisagé sur l'académie en précisant que sur le site du Mans, seules deux mentions seront ouvertes : premier et second degré.

Pour la mention premier degré, le déploiement se fera à l'échelle académique couvrant l'ensemble des 5 départements. Pour la mention ~~su~~ second degré le déploiement sera restreint à 3 départements : Nantes, Angers, Le Mans.

Véronique Trassart indique que conformément au dossier d'accréditation, l'Université de Nantes assurera la délivrance des diplômes en partenariat avec les universités d'Angers et du Mans.

Concernant la mention second degré, il s'agit de consolider des collaborations de longue date existant au sein des masters MEEF actuels (Histoire-Géographie Lettres, EPS ou encore Anglais), associant formateurs de l'INSPE et enseignants des UFR disciplinaires concernées. Les trois établissements universitaires interviendront comme partenaires officiels signifie Véronique Trassart.

Véronique Trassart indique que le projet a été adopté en conseil d'institut de l'INSPE, instance compétente qui s'est prononcée en faveur du dépôt du projet.

Elle décrit les prochaines étapes qui permettront le soutien des universités partenaires :

- CAC Nantes Université : 14 novembre 2025,
- CA Nantes Université : décembre 2025.

Les dates des CAC des universités d'Angers et de LMU n'ont pas été communiquées.

Le dossier d'accréditation a été déposé le 31 octobre 2025, dans un calendrier contraint, indique Véronique Trassart. Il reste à finaliser le contenu des modules et les maquettes des formations (premier et second degré). Un travail est déjà engagé en collaboration avec les collègues d'histoire (Vincent Vilmain et Vincent Coriol). Véronique Trassart précise que le dépôt des maquettes est prévu pour le 30 mars 2026.

Elle indique que le projet bénéficie du soutien de l'université de Nantes, de l'Académie de Nantes, ainsi que de la collaboration des présidents des trois universités de l'académie. Ce projet est donc co-construit par un directoire.

Véronique Trassart présente les blocs autour desquels la mention premier degré va s'articuler :

4 blocs qui comprennent leurs heures dédiées

BLOC 1 – 480 h	Maitriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence
----------------	--

BLOC 2 – 120 h	Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice
----------------	---

BLOC 3 – 100 h	Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation
----------------	--

BLOC 4 – 80 h	S'engager dans une démarche de développement professionnel
---------------	--

Elle signifie que ces blocs ne correspondent pas nécessairement à des unités d'enseignement (UE). Ils constituent un cadre référentiel pour l'élaboration des contenus. Véronique Trassart illustre ce principe par l'exemple d'une UE intitulée « l'enseignant dans le système éducatif », intégrant 40 heures du BLOC 1 et 30 heures du Bloc 3, permettant ainsi aux équipes pédagogiques de structurer leur travail.

Véronique Trassart évoque la répartition entre la formation à l'INSPE et stages (prévu en M1 et M2). Les stages sont entièrement pris en charge par les partenaires de l'INSPE, les étudiants n'ayant pas à les rechercher eux-mêmes.

Répartition du volume horaire incluant les stages entre les deux années du master

Master	Volume horaire (pour les lauréats sans licence PE)
Enseignements en M1	530 h
Stage en M1	324h ² (soit l'équivalent de 12 semaines de stage)
Enseignements en M2	250h
Stage en M2	486h ² (soit l'équivalent de 18 semaines de stage)
TOTAL	1590h

¹ 1/3 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles.

² 1/3 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles.

Le volume de formation est de 1590 heures sur les deux années, incluant des périodes de stage.

Véronique Trassart indique que les M1, les élèves fonctionnaires n'auront pas la responsabilité d'un maître d'accueil. En M2, par contre, les étudiants nommés stagiaires auront une classe en responsabilité à hauteur de 50% de leur temps de formation.

L'affectation sur le lieu d'exercice sera réalisée par le rectorat ou la DSDEN, comme le précise Véronique Trassart.

Elle ajoute que la formation est réservée aux lauréats des concours du premier ou second degré, ainsi que du lycée professionnel. Cette formation ne ~~sera~~ sera pas ouverte aux non lauréats.

A ce stade, Véronique Trassart précise que les formateurs de l'INSPE (enseignants chercheurs, formateurs à temps plein ou partagé, tuteurs, professeurs des écoles qualifiés pour l'accompagnement) interviendront pour la mention premier degré.

Pour les mentions du premier ou second degré, environ 10% du total des heures prévues pourront être consacrés à un projet local en lien avec notre territoire, tels que des ateliers de philosophie, visant à développer l'esprit critique ou à encourager l'engagement éducatif. Véronique Trassart précise qu'aucune définition précise n'a encore été arrêtée, et que ce point devra être discuté avec les partenaires, avec une ouverture vers des activités artistiques et culturelles.

Pour le second degré, le dossier prévoit que 20 à 35% du Bloc 1 pourront être réalisées en partenariat avec les collègues de l'UFR.

D'après Véronique Trassart le directeur de l'INSPE propose de maintenir pour l'instant la carte des formations avec des étudiants répartis sur les trois sites. Une légère inquiétude est toutefois exprimée : pour la mention premier degré, le master déployé sur les 5 départements et pour la mention second degré l'ouverture en septembre 2026, qui ne sera réservée qu'aux lauréats du concours, entraînant une baisse drastique des effectifs.

Le dossier actuel reflète donc la carte des formations existantes (parcours Histoire et Lettres sur Le Mans, Angers et Nantes). En cas de forte diminution des lauréats

en Histoire par exemple, des regroupements pourraient s'imposer (deux sites maximum), sous contrainte rectorale. Il est impossible d'anticiper précisément à ce stade indique Véronique Trassart.

Elle rappelle que le directeur de l'INSPE soutient la carte actuelle, mais son maintien dépendra des effectifs des lauréats et des moyens alloués.

Omar Zanna fait remarquer que le maintien de la carte sur trois sites n'est peut-être pas réaliste. Avec environ 25 lauréats prévus en histoire, une répartition prévisionnelle s'impose (15 à Nantes, 2 Angers, 5 au Mans), nécessitant des regroupements bénéfiques pour l'ensemble.

Véronique Trassart approuve ces propos et anticipe des regroupements en raison de la baisse des effectifs annoncée. Des critères de répartition seront définis, avec comme atouts une formation de qualité et une force de proposition.

Arnaud Martel, mentionne la page 10 dossier d'accréditation dans laquelle il est question des effectifs par mention. Certaines disciplines présentent déjà de faibles effectifs au niveau académique (allemand), tandis que d'autres comme les mathématiques justifieront une répartition.

Véronique Trassart indique que des interrogations se posent sur le parcours Histoire et Lettres, présents sur les trois sites avec des effectifs en baisse. Il n'y a, pour le moment, pas d'éléments pour préciser les modalités de choix des sites.

Frédéric Fortunel suppose que des discussions ont déjà eu lieu. Ce à quoi Véronique Trassart répond qu'aucune décision de direction n'a été prise à ce jour, mais il y a effectivement des discussions en cours et plusieurs options sont envisagées :

- Regroupement des parcours,
- Implantation sur deux sites de formation,
- Alternance annuelle (Le Mans/Angers, puis Angers/Nantes, Nantes/Le Mans). Dans ce cas les formateurs se déplaceraient avec un même contenu de formation identique sur l'académie.

En réponse à un membre Véronique Trassart rappelle que rien n'est acté pour le moment et que des discussions sont en cours.

La VP FVU indique qu'une réunion est programmé en fin de mois pour aborder ces différents sujets. L'objectif est d'offrir aux étudiants de LMU une vision claire et à long terme de la formation. Pour le second degré, les étudiants pourront intégrer la LPE ou viser directement le master. L'affectation des étudiants en second degré pourrait se faire hors du département de la Sarthe.

En réponse à Omar Zanna, Véronique Trassart précise que les étudiants sarthois choisissent majoritairement Le Mans. Concernant la couverture territoriale, elle assure qu'aucune influence n'est pratiquée mais qu'il existe une volonté de préserver le plan de formation afin de garantir une couverture équitable du territoire au service des étudiants. Les formations sont aujourd'hui proposées à l'ensemble de l'académie.

Elle revient sur les capacités d'accueil en premier degré, avec une prévision de 36 étudiants pour Le Mans. Ce chiffre est basé sur le nombre d'établissements primaires dans le département. Par comparaison, la Loire Atlantique compte davantage d'écoles primaires, ce qui génère une probabilité accrue d'élèves fonctionnaires.

Arnaud Martel souligne que ce calcul, fondé sur le nombre d'écoles, ne prend pas en compte les besoins réels de chaque département. Il est possible qu'un département avec un peu d'écoles ait une forte demande de professeurs, tandis qu'un autre, bien doté, n'en ait pas.

Véronique Trassart précise qu'une étude pluriannuelle a permis d'établir une moyenne d'effectifs négociée avec le rectorat, visant à couvrir les 5 départements. Pour le second degré, la visibilité dépendra des places disponibles au concours.

Sur Le Mans, un plan de formation est envisagé avec une intégration interdisciplinaire, proposant différentes maquettes disciplinaires réunissant un même nombre d'heures avec les MCCC équivalentes pour faciliter le regroupement des étudiants. Le Master second degré comportera ainsi des UE mutualisées.

Véronique Trassart répond à la question sur le devenir des non lauréats, et informe qu'aucun master n'est prévu, à ce stade, pour les non lauréats : aucun moyen n'est alloué pour ouvrir une formation spécifique, de sorte qu'aucun dispositif n'est actuellement proposé pour eux. En revanche, une ouverture de master à la rentrée 2027 est envisagée pour ce public, afin de leur permettre de préparer à nouveau le concours.

En réponse à Catherine Potel, Véronique Trassart précise qu'il s'agirait d'un master destiné à la préparation du concours. Le VP FVU ajoute qu'une réflexion est en engagée sur ce point à LMU.

Arnaud Martel souligne la double problématique : d'un côté, le devenir des étudiants n'ayant pas réussi le concours, de l'autre, la situation des lauréats, dans un contexte de baisse des effectifs, alors même qu'il est nécessaire de placer des enseignants devant les élèves.

Véronique Trassart rappelle qu'il existe un déficit de recrutement dans certaines disciplines, ce qui pourrait justifier l'ouverture d'un master pour les non lauréats, mais la réflexion n'est pas encore suffisamment aboutie. Elle évoque une « génération d'étudiants qui arrive au mauvais moment ».

La VP FVU mentionne également la piste de Diplômes Universitaires pour permettre à ces étudiants de préparer le concours, tout en soulevant la question de la soutenabilité du dispositif et de son éventuelle mise en œuvre dès la rentrée suivante. Elle s'interroge enfin sur le niveau d'information réel des étudiants quant aux changements à venir, afin qu'ils puissent anticiper leur parcours.

Véronique Trassart indique que les équipes de l'INSPE sont mobilisées pour accompagner cette transition avec la création de modules de préparation au concours (CRPE niveau licence 3).

Elle souligne toutefois que ces pratiques restent limitées, car pour que les équipes de Nantes Université interviennent au Mans, elles doivent faire des demandes de cumul d'activités, encadrées en terme d'heures complémentaires. Il aurait été intéressant d'avoir la possibilité de faire des échanges d'heures : 50 heures d'intervention au Mans contre 50 heures d'intervention à Nantes, par exemple.

Frédéric Fortunel se demande comment cela pourrait se traduire dans les heures de service, qui sont déclarées de façon individuelle.

Véronique Trassart et la VP FVU indiquent qu'il s'agit de pistes de réflexion qui méritent d'être approfondies.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant la co-accréditation du Master 2E

25 Votants présents ou représentés : 25 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

III. VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

B. Commission FSDIE du 16 octobre 2025 [V]

Intervention : Amandine Chelli-Calippe (Chargée de la vie associative et de l'animation du campus)

Il y a eu 8 associations subventionnées sur les 8 dossiers réceptionnés :

- Le total des subventions demandées s'est élevé à 30 296.99 €
- Le total des subventions accordées s'élève à 28 787.00 €

Le budget FSDIE 2025 présente un solde créditeur de 15 706 € suite à la première commission de l'année 2025-2026.

Amandine Chelli-Calippe passe en revue les décisions émises par la commission FSDIE réunie le 16 octobre 2025.

Association	Projet	Subvention demandée	Subvention accordée
AESTAPS	Achat Armoire pour rangement Kimonos	299.00 €	0.00 €
	Achat imprimante	44.99 €	0.00 €
	Nationale Du Handicap et du Sport	1750.00 €	1750.00 €
EPIC D'EPOC	Journée d'étude sur le thème du patrimoine	2000.00 €	1400.00 €
SYMPHO CAMPUS	Campus en fête	5500.00 €	5000.00 €
	WE de répétition		
	Concerts		
	Projets musique de chambre		
	Affiches		
	Achat percussion		
ELECTRIK CAMPUS	Open the gate x Electrik Campus festival	6063,00 €	6063,00 €
	BPM : projet de valorisation de la musique électronique		
	Tremplin Focus Festival		
BDE MMI LAVAL	Organisation cérémonie des WALID	640.00 €	448.00 €

LA MANDIBULE	Gestion de l'orchestre de LMU : rémunération directeur musical, mise à disposition d'une salle musicale	5000,00 €	5000,00 €
	Entretien matériels		
	Organisation d'un concerts dans le hall du bâtiment IAGS		
LE STUDIO France	Diffusion direct de concerts organisés par Sympho Campus	4000,00 €	4000,00 €
	Diffusion de la cérémonie des Walid organisée par le BDE MMI Laval		
	Diffusion de l'évènement « 24h de l'éloquence »		
	Réactivation de l'antenne du Mans		
RAMDAM	PINT OF : conférences grand public sur la recherche scientifique	5000,00 €	5000,00 €
	Diabolos science : ateliers créatifs mensuels pour les plus jeunes		
	Organisation et participation au festival PINT OF SCIENCE		
	Organisation Cabinet des curiosités		
	Club Culture : achats matériels pour entretien des instruments		

Amandine Chelli-Calippe rappelle les avis de la commission concernant les dossiers présentés. Elle précise que pour l'AESTAPS la commission n'a pas souhaité couvrir

toutes les demandes estimant que les dépenses liées à l'achat d'une armoire à kimonos et d'une imprimante ne relevait pas du champ du FSDIE.

L'association EPIC d'EPOC a reçu une subvention partielle. En effet, la commission estime que le projet de « journée d'étude » verse trop sur la pédagogie et n'est assez ouvert. La commission a rappelé le cadrage selon lequel les projets présentés ne doivent pas relever du champ académique ou engendrer une évaluation/note. L'association va donc percevoir exceptionnellement 70% de la subvention demandée.

L'association SYMPHO CAMPUS n'a pas bénéficié de la totalité de la subvention demandée car deux des événements évoqués avaient déjà été réalisés : campus en fête de septembre et un WE de répétition en octobre.

Enfin, le BDE MMI Laval n'a pas obtenu la totalité de la subvention demandée car conformément au cadrage du FSDIE les projets présentés ne doivent pas être évalués. Aussi, la commission observe que plus de la moitié de la subvention sera consacrée au financement de lots. La commission octroie exceptionnellement 70 % de la subvention demandée.

Maël Moccand exprime le souhait des étudiants d'augmenter le nombre de commissions FSDIE, actuellement limité à trois par année universitaire (octobre, décembre et février), à l'image de la plupart des universités. Il note également qu'un crédit résiduel subsiste souvent en fin d'année civile.

Amandine Chelli-Calippe indique que le solde restant varie d'une année à l'autre. En octobre 2024, par exemple, 45 000 euros de budget étaient disponibles face à des demandes totalisant 65 000 euros.

Aussi, il est rappelé que d'autres universités disposent d'effectifs étudiants plus importants et de moyens techniques supérieurs à ceux de LMU.

Compte tenu des délais actuels de versement des subventions (6 à 7 semaines), l'ajout d'une commission supplémentaire apparaît difficile à mettre en œuvre.

En effet, les décisions du FSDIE doivent être validées par la CFVU puis par le CA après chaque commission, entraînant un délai minimum de 4 semaines pour le versement des subventions. Ce délai peut atteindre 8 semaines en période de vacances.

Maël Moccand suggère une refonte du calendrier, notamment en reportant la commission de février à une date ultérieure.

Cette idée suscite l'intérêt du VP délégué à la vie de campus et d'Amandine Chelli-Calippe, ainsi que de Fanny Bola (chargée des versements des subventions FSIE), qui organiseront une réunion dédiée à cette question.

Maël Moccand souhaite que des étudiants puissent y participer.

La VP FVU se demande si le calendrier actuel permet la bonne réalisation des projets associatifs. Amandine Chelli-Calippe répond qu'actuellement la commission d'octobre concentre plus d'associations habituées, la seconde permet aux

nouvelles associations de faire leur demande. Elle est d'avis que la dernière commission de février arrive tôt dans l'année, il pourrait être intéressant de la repousser, en prenant en compte les contraintes administratives.

La VP FVU suggère que le calendrier puisse être retravaillé avec un décalage de la commission placée en février.

Sans autre remarque, les membres passent au vote :

Vote concernant les subventions accordées par la commission FSDIE du 16 octobre 2025

25 Votants présents ou représentés : 25 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

[11h03 : Départ de Lucas Chesneau, Maël Moccand, Ida Farsti, Raphaëlle Lalanne et Raphaëlle Pirolli, 20 membres sont présents ou représentés]

C. Bilan CVEC 2024 [V]

Intervention : Omar Zanna (VP délégué à la Vie de Campus)

Omar Zanna présente le bilan de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus 2024, faisant référence aux dépenses et investissements initiés dans le cadre la CVEC.

Il indique que LMU a perçu un reversement d'un montant de 950 219.82 € en considérant l'inscription de 12 798 étudiants (soit 74.25 € / étudiant). Il rappelle le cadre d'usage de la CVEC :

- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants
- Améliorer la prévention et l'accès aux soins des étudiants,
- Faire vivre l'art et la culture,
- Développer la pratique de la sportive des étudiants,
- Action sociale,
- Fonds de Soutien et de Développement des Initiatives Etudiantes

Il souligne les différents postes de dépenses, ~~qui sont divers~~ et qui ont concerné l'action sociale, la santé des étudiants, les activités culturelles, les activités sportives, les activités d'accueil, ou encore le financement du FSDIE dont le FSDIE social, que ce soit pour le fonctionnement ou l'investissement :

	Montant dépenses personnel	Montant dépenses fonctionnement – intervention	Montant dépenses d'investissement
Aides sociales	0	14 414	0
Santé des étudiants	213 195	21 512	0

Activités culturelles	70 166	86 675	0
Activités sportives	92 397	59 491	182 698
Activité d'accueil	10 029	43 633	11 820
Financement FSDIE	0	67 182	0
Financement FSDIE social	43 125	34 379	0

Omar Zanna indique que 4 commissions internes à LMU se sont réunies pour permettre le financement de différents projets :

	Projets retenus	Montant
Total projets retenus par la commission	5	144 397
Dont nombre de projets concernant les sites ou antennes délocalisés	2	35 956
Dont nombre de projets ayant un impact en terme de transition écologique et développement soutenable	2	48 537

Deux projets sont mis en lumière dans le bilan 2024 :

- Favorisation de la mobilité douce avec la création de deux abris de vélos, un projet qui concerne l'ensemble des étudiants du campus et qui a coûté 76664 euros, 50% du montant a été financé par la CVEC,
- Promotion du bien-être physique et psychique des étudiants, un projet en partenariat avec l'ARS d'un montant de 33 191, 78 €, qui s'adresse également à l'ensemble des étudiants de LMU.

Samuel Fuinel, directeur du SUAPS, intervient et rappelle que la CVEC était initialement destinée à améliorer les services de la vie étudiante (santé, sport et culture). Selon lui, ce n'est pas le cas pour le service qu'il représente. Il considère qu'il s'agit d'un transfert de charges : l'absence de dotations universitaires est compensée par les fonds CEVC. Il estime qu'il n'y a eu aucun projet notable depuis sa mise en place, les dotations de l'université étant réorientés vers d'autres priorités. Au SUAPS par exemple les étudiants perdent des créneaux.

Omar Zanna attribue cela à la situation budgétaire de LMU. Samuel Fuinel rétorque que ce problème persiste depuis 2018, date d'instauration de la CVEC, et constitue une spécificité du Mans (confirmée par ses échanges avec les homologues d'autres universités). Les fonds étudiants devraient viser une amélioration tangible de la vie de campus.

Lucie Paumier demande des exemples d'actions financées par la CVEC. Omar Zanna mentionne notamment la construction d'abris de vélos, ainsi que le surfacage de la Halle des sports, auquel Samuel Fuinel associe un montant de 80 000 euros qu'il juge significatif, et reconnaît que des actions ont été menées pour la vie étudiante et pour l'amélioration de la pratique sportive des étudiants à LMU.

Omar Zanna précise également que le dispositif KIS, la mise à disposition de protections périodiques, les modulaires et l'évènement Campus en Fête sont financés par la CVEC, et indique qu'il pourra transmettre aux membres une liste détaillée des actions menées.

Sylvain Durand complète en citant le financement de l'épicerie solidaire, le soutien à la mission égalité femmes-hommes, ainsi que des contrats étudiants pour des actions spécifiques liées à la CVEC, au FSDIE et FSDIE social. Omar Zanna ajoute enfin, que 51 000 euros ont été consacrés à la signalétique sur le campus, au titre de l'amélioration de l'accueil, ce qui relève du champ de la CVEC.

Sylvain Durand indique que le budget de base a peu évolué, mais que la CEVC a permis, par exemple, l'extension de la salle de musculation. Il reconnaît que ces améliorations ne sont peut-être pas suffisantes, mais qu'elles restent réelles.

Oliver Rolland souligne que pour les actions présentées, les publics visés sont identifiés, mais que les publics effectivement touchés ne le sont pas toujours, alors qu'il s'agit d'une donnée importante pour mesurer l'impact.

Sylvain Durand rappelle que de nombreuses actions ont une vocation large (campus en fête, signalétique, Kiosque Info Service) et que s'agissant d'un « impôt étudiant », les projets doivent être d'envergure et toucher un large public. Omar Zanna ajoute que toutes les actions doivent s'adresser aux étudiants et faire l'objet d'un bilan du nombre de bénéficiaires.

Les membres passent au vote :

Vote concernant le bilan CVEC 2024

20 Votants présents ou représentés : 20 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

[Départ de Mickaël Guihhard à 11h16, 19 membres sont présents ou représentés]

D. Composition Commission CVEC : désignation de 3 membres usagers de la CFVU

Dans le cadre de la CVEC une commission interne LMU se réunit deux à trois fois par an. Sa composition prévoit la désignation de 3 membres usagers de la CFVU pour y siéger.

Fanny Bola informe les membres usagers présents de l'ouverture d'un appel à candidatures. Trois d'entre eux se portent volontaires et pourront siéger au sein de la commission CVEC interne à LMU :

- Maël Moccand,
- Lucie Paumier,
- Anaëlle Planquart-Dallerit.

Les membres passent au vote :

**Vote concernant la désignation de 3 membres usagers de la CFVU pour la
Commission CVEC LMU**

19 Votants présents ou représentés : 19 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 11h35

Prochaine Commission Formation et Vie
Universitaire :

04 décembre 2025

Conseil d'Administration
27 novembre 2025

**La Vice-Présidente de la
Formation et de la Vie Universitaire**

Sandrine Bacconnier-Baylet



Tableau des présences CFVU du 06 novembre 2025

	Membres élus	Membres présents	Procuration	Membres absents
Collège A	Ioannis MICHALIS (DEG)			x
	Vacant			
	Isabelle AUDRAS (LLSH)	x		
	Mathieu DURAND (LLSH)	x		
	Sylvain DURAND (ST)	X arrivée à 09h42		
	Catherine POTEL (ST)	x		
	François GOUTENOIRE (TECH)	x		
	Arnaud MARTEL (TECH)	x		
Collège B	Katia DANGEREUX (DEG)			x
Autres, enseignants chercheurs, personnels assimilés	Simon PETITRENAUD (DEG)	x arrivée à 09h28		
	Sandrine BACCONNIER-BAYLET (LLSH)	x		
	Xavier LACHAZETTE (LLSH)		S BACCONNIER BAYLET	
	Aurore CARUSO (ST)			x
	Catherine GAULON-NOURRY (ST)	x		
	Ida FARTSI (TECH))	X		X Départ à 11h03
	Raphaëlle PIROLI (TECH)	x		X Départ à 11h03
Personnels BIATSS	Raphaël LALANNE	x		X Départ à 11h03
	Amandine MAURICE	x		
	Olivier ROLLAND	x		
	Muriel LEPRETTRE			x
Usagers étudiants	Louis-Marie BECQUART (Maëlys GRIVOIS) (DEG)			x
	Maël MOCCAND (Nawal WADAANE) (DEG)	x		X Départ à 11h03
	Lucie PAUMIER (Jules BECANIER) (DEG)	x		
	Gwendal DANGEARD (Marine ROUSSEAU) (DEG)	x		
	Sara AMRIOUI (Mouhamed-Habib SARR) (LLSH)			x
	Ambre BOUDOU (Thibault ROYEAU) (LLSH)	X Arrivée à 09h13		
	Anaëlle PLANQUART-DALLERIT (Maïwen BLOUIN) (LLSH)	x		

	Philémon CHAUDET (Lucas AYADEN)(LLSH)			
	Léonie HUCHEDE (Julien RAKOTOMALALA) (ST)			x
	Vacant (Vacant) (ST)			
	Vacant (Lilly DELAPORTE) (ST)			
	Stella CHAUSSEPIED (vacant) (ST)			x
	Lucas CHESNEAU (Eliot CHATAIGNIER) (TECHNO)	x		X Départ à 11h03
	Vacant (Mathis TROUILLARD) (TECHNO)			
	Vacant (Prisca MARTINS) (TECHNO)			
	Youmna GUIBERT (Alexandre VERDIER) (TECHNO)			x
Personnalités extérieures	LE MANS METROPOLE	x		X départ à 11h16
	Michaël GUIHARD (Abdelmajid EL ARRASSE)			
	CCI du Mans			x
	Christophe THOUVENOT (Philippe BRUNET)			x
	Lycée Sud du Mans			x
	François LEVEILLE (Christophe BOUGET)			
	Boulangerie ANGE	x Arrivée à 09h05		
	Pascale LEVEQUE			
VP FVU	Sandrine BACCONNIER-BAYLET			
Directeur DEF	ABSENT			
Secrétaire séance	Fanny BOLA			